

<b>FICHE DE POSTE</b>	
<b>Chef de Division du Contrôle Technique et de la Sécurité</b>	
<b>Identification du Poste</b>	
<b>Intitulé de la fonction</b>	Chef de Division du Contrôle Technique et de la Sécurité

**Mission générale**

La Division du Contrôle Technique et de la Sécurité veille à la mise en œuvre des dispositions législatives et réglementaires relatives au contrôle technique afin d'assurer notamment la sécurité au niveau des installations énergétiques et minières et de celles relatives aux explosifs à usage civil et aux appareils à pression de vapeur et de gaz.

<b>Responsabilités permanentes</b>	
<b>Garantir</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ l'application de la réglementation relative au contrôle technique des installations énergétiques et minières, des usines et dépôts d'explosifs, des appareils à pression de vapeur et de gaz ;</li> <li>■ le suivi des activités relatives à l'importation, la fabrication, le stockage, le transport et l'emploi des explosifs à usage civil, et des activités des organismes agréés pour le contrôle des appareils à pression de vapeur et de gaz .</li> </ul>
<b>Assurer</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ le contrôle technique et la surveillance administrative des usines et dépôts d'explosifs à usage civil, et des appareils à pression de vapeur et de gaz ;</li> <li>■ l'examen des dossiers relatifs notamment aux autorisations concernant les activités liées explosifs ;</li> <li>■ l'examen des dossiers relatifs notamment aux dérogations relatives aux appareils à vapeur et à pression de gaz ;</li> <li>■ l'examen des dossiers relatifs à l'agrément des organismes chargés du contrôle des appareils à pression de vapeur et de gaz et le suivi des activités de ces organismes ;</li> <li>■ le renforcement des mesures de sécurité en matière de contrôle technique des installations énergétiques et minières, des usines et dépôts d'explosifs et des appareils à pression de vapeur et de gaz ;</li> <li>■ l'accompagnement des opérateurs des secteurs de l'énergie et des mines pour assurer et renforcer la sécurité au sein de leurs établissements ;</li> <li>■ le suivi des incidents dans les installations énergétiques et minières, dans les usines et dépôts d'explosifs et ceux causés par l'emploi des appareils à pression de vapeur et de gaz ;</li> <li>■ l'habilitation juridique du Personnel dédié au contrôle ;</li> <li>■ l'établissement des procédures de contrôle ;</li> <li>■ la collecte et la synthèse des statistiques relatives aux visites de contrôle ;</li> <li>■ la gestion de la base de données relative aux appareils à pression ;</li> <li>■ la gestion de la base de données relative aux explosifs à usage civil ;</li> <li>■ l'établissement d'un rapport mensuel des activités de contrôle de la DCPR et des Directions Régionales et Provinciales ;</li> <li>■ la gestion du matériel dédié au contrôle de sécurité ;</li> <li>■ la formation, l'encadrement et l'évaluation du personnel de la Division.</li> </ul>
<b>Contribuer</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ à l'élaboration et la réforme des textes législatifs et réglementaires relatives à la sécurité des installations énergétiques et minières, des usines et dépôts d'explosifs, et des appareils à pression de vapeur et de gaz ;</li> <li>■ à toutes les actions visant l'amélioration du contrôle technique et la sécurité liée aux installations énergétiques et minières, aux usines et dépôts d'explosifs et aux appareils à pression de vapeur et de gaz.</li> <li>■ à l'instauration d'une culture de sécurité au sein des installations relevant de la tutelle du DEM ;</li> <li>■ A l'appui technique et l'assistance aux Directions Régionales et Provinciales pour l'exercice de leurs missions.</li> </ul>

## Principales activités

- Veiller à l'application des textes législatifs et réglementaires relatifs au contrôle technique des installations énergétiques et minières, des usines et dépôts d'explosifs et des appareils à pression de gaz ;
- Examiner et interpréter les textes législatifs et réglementaires relatifs au contrôle technique et à la surveillance administrative des installations de l'industrie minière et énergétique, des usines et dépôts d'explosifs à usage civil, et des appareils à pression de vapeur et de gaz ;
- Organiser les réunions avec les opérateurs, les organismes de contrôle agréés par le DEM pour les contrôles des appareils à pression, et avec les DR/DP du DEM ;
- Participer aux travaux de la Commission Nationale des Explosifs ;
- Assurer la coordination des services relevant de la Division ;
- Participer à la préparation des réponses aux questions parlementaires et aux requêtes en relation avec la mission de la Division ;
- Elaborer et exécuter le budget de la Division ;
- Définir et suivre la réalisation des objectifs de la Division ;
- Encadrer et animer les activités de la Division ;
- Valider les actions entreprises par les services de la Division ;
- Valider les rapports d'activités de la Division ;
- Superviser et piloter les plans d'actions de la Division ;
- Organiser et/ou prendre part aux réunions en relation avec la mission de la Division.

## Relation au travail

Relations internes	Relations externes
- Entités du DEM	<ul style="list-style-type: none"><li>- Départements ministériels</li><li>- Opérateurs des secteurs de l'énergie, des mines et des explosifs à usage civil</li><li>- Organismes agréés par le DEM pour le contrôle réglementaire des appareils à vapeur et à pression de gaz</li><li>- Commission Nationale des Explosifs</li></ul>